Europe

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

LA BIODIVERSITÉ, NOTRE ASSURANCE-VIE ET NOTRE CAPITAL NATUREL - STRATÉGIE DE L'UE À L'HORIZON 2020

COM (2011) 244 [INTRODUITE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 3 MAI 2011]

APERÇU

Document	communication; texte non destiné à un processus législatif
Domaine	environnement (changement climatique), Titre XX du Traité sur le fonctionnement
	de l'Union européenne

CONTEXTE

La biodiversité est la variété des écosystèmes, des espèces et des gènes; c'est le capital naturel de la planète. La biodiversité fait partie intégrante du développement durable, car elle fournit des biens essentiels comme la nourriture, l'eau fraîche, l'air pur, la régulation des eaux marines et terrestres, la séquestration du carbone, etc.

La biodiversité est donc l'affaire de tous.

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN BELGIQUE

En Belgique, la biodiversité relève très largement des entités fédérées (Régions et Communautés). Le pouvoir fédéral intervient cependant à plusieurs titres pour:

- la protection de la mer du Nord et du milieu marin;
- la coordination des objectifs et des actions prévues au niveau fédéral et au niveau des entités fédérées (il existe une stratégie nationale avec un objectif de 10 ans);
- l'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs fédéraux clés, à savoir la coopération au développement, les sciences, l'économie et la mobilité. La biodiversité est donc une matière transversale.

UNE MENACE ENVIRONNEMENTALE GRAVE ET URGENTE

Le rythme actuel d'extinction des espèces est plus rapide que jamais. Principalement sous la pression des activités humaines, des espèces disparaissent entre 100 et 1 000 fois plus vite qu'au rythme naturel. Selon la FAO (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*), 60 % des écosystèmes mondiaux sont dégradés ou utilisés de manière non durable; 75 % des stocks halieutiques sont surexploités ou significativement réduits et 75 % de la diversité génétique des cultures agricoles ont été perdus dans le monde depuis 1990.

On estime à 13 millions le nombre d'hectares de forêts tropicales détruits chaque année¹ et 20 % des récifs de coraux tropicaux ont déjà disparu de la surface du globe.

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

En mars 2010, les dirigeants de l'UE ont reconnu que l'objectif de biodiversité 2010 ne serait pas atteint² en dépit de quelques belles réussites telles que la mise en place de Natura 2000, le plus grand réseau mondial de zones protégées.

Ils ont donc approuvé la vision à long terme et l'objectif prioritaire, proposé par la Commission dans sa communication «Options possibles pour l'après 2010 en ce qui concerne la perspective et les objectifs de l'Union européenne en matière de biodiversité»³.

La stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 répond également aux mesures prises en 2010 à Nagoya, lors de la 10e Conférence des Parties (CdP10) à la convention des Nations unies sur la diversité biologique (*Convention on Biological Diversity*).

SYNTHÈSE

La stratégie de la biodiversité pour 2020 vise à enrayer la perte de biodiversité et à accélérer le passage de l'UE à une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources.

Faisant partie intégrante de la stratégie Europe 2020, elle est une priorité de la politique extérieure et des autres politiques étroitement liées à la biodiversité (voir notamment l'initiative-phare «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources»⁴).

La stratégie comprend six objectifs solidaires et interdépendants qui répondent aux visées de l'objectif prioritaire, à savoir: protéger et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques associés (objectifs 1 et 2); renforcer la contribution positive de l'agriculture et de la foresterie et diminuer les principales pressions s'exerçant sur la biodiversité de l'UE (objectifs 3, 4 et 5), et intensifier la contribution de l'UE à la biodiversité mondiale (objectif 6).

EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le document via le lien ci-dessous:

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0244:FIN:FR:PDF

Descripteurs Eurovoc: impact sur l'environnement, biodiversité, protection de l'environnement, développement durable, changement climatique, écosystème, politique communautaire de l'environnement, protection de la forêt, déboisement

Rédaction: Laurent Pottier; 08.06.2011

¹ C'est comme si on détruisait une surface équivalente à un terrain de football toutes les 2 secondes!

² L'empreinte écologique de l'UE est de 4,7 hectares globaux par personne, soit le double de la capacité biologique de l'UE selon l'indicateur d'empreinte de l'UE (voir la communication COM (2010) 4 du 19 janvier 2010).

³ Voir la communication précitée COM (2010) 4 et notre fiche de synthèse à ce sujet sur www.ipex.eu

⁴ Voir la communication COM (2011) 21 du 26 janvier 2011

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0021:FIN:FR:PDF